



Profil d'expertise et d'expérience pour les membres indépendants du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Présenté par Secrétariat

Adoption : 31 mars 2006

Révision : 29 mai 2008, 30 juillet 2010, 19 août 2011, 26 octobre 2012, 30 mai 2014,
12 août 2016

PROFIL D'EXPERTISE ET D'EXPÉRIENCE POUR LES MEMBRES INDÉPENDANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

QUALIFICATIONS PRÉALABLES :

- Fonction qui ne place pas la personne en situation de conflit d'intérêts;
- Assentiment aux exigences de divulgation prescrites par les lois régissant la Caisse;
- Engagement à investir le temps nécessaire dès le départ pour acquérir une solide connaissance des particularités de fonctionnement de la Caisse ainsi que de ses enjeux et défis; engagement à consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil et à ses comités;
- Représentativité complémentaire des membres du conseil;
- Une expérience comme administrateur de sociétés est hautement souhaitable.

REQUIS DE TOUS LES MEMBRES :

- Aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre des enjeux à caractère financier.

REQUIS POUR LE CONSEIL PRIS DANS SON ENSEMBLE :

- Expérience pertinente aux matières suivantes, liées à la gestion d'investissements et de fonds :
 - les produits financiers dérivés;
 - la répartition d'actifs et les rendements absolus (alphas);
 - les placements immobiliers;
 - les participations et placements privés;
 - la gestion des risques;
 - les évaluations actuarielles.
- Compétence en matière de vérification financière, de systèmes de contrôle et d'optimisation des ressources;
- Aptitude pour la stratégie et les démarches de planification stratégique;
- Connaissance des contextes de placement hors du Canada;

- Appréciation des enjeux socio-économiques et financiers du Québec;
- Appréciation des enjeux économiques et politiques internationaux;
- Capacité d'évaluer la performance de la Caisse en regard des attentes de ses déposants;
- Familiarité avec les aspects juridiques pertinents aux opérations de la Caisse;
- Compétence et expérience en gestion du « talent », dans l'établissement de systèmes de rémunération variable et autre forme pertinente;
- Compétence et expérience en matière de gouvernance de sociétés de grande envergure;
- Familiarité avec les systèmes de gestion, notamment les systèmes d'information;
- Familiarité avec les enjeux de recherche pertinents aux activités de la Caisse, notamment en ce qui a trait à la macroéconomie.